RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 26A1681F-8A5D-8F59-805C-02EF14CE887A

AFA AVOCATS
Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de social de 2.600 euros
Siège social : 20 rue Jules Vallès, 35000 Rennes
830 022 638 RCS Rennes

(la « **Société »**)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
CONSTATÉES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 2 JUILLET 2026

[DEBUT DE L'EXTRAIT]

[…]

1. APPROBATION DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES DECISIONS SONT PRISES

[…]

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

2. PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS AUDIBERT DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DE LA SOCIETE ET NOMINATION DE RYDGE AVOCATS EN REMPLACEMENT

Les Associés,

[…],

dispensent Monsieur François Audibert de tout préavis applicable à la démission de ses fonctions de président de la Société,

prennent acte en conséquence de la démission de Monsieur François Audibert de ses fonctions de président de la Société, avec effet à compter de ce jour,

donnent quitus entier, définitif et sans réserve au titre de l'exécution de son mandat et **prennent acte** qu'aucune somme de quelque nature que ce soit n'est due par la Société à Monsieur François Audibert au titre de l'exercice de son mandat de directeur général de la Société ou à quelque titre que ce soit ; et

décident de nommer, à effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement du président démissionnaire, en qualité de nouveau président de la Société :

- **Rydge Avocats**, société d'exercice libéral par actions simplifiée, dont le siège social est sis Tour Trinity, 1 bis place de la Défense – 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 932 213 564, représentée par son président, Monsieur François Vendittozzi.

[…],

Docusign Envelope ID: 26A1681F-8A5D-8F59-805C-02EF14CE887A

La société Rydge Avocats, préalablement pressentie,a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et certifie qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Les Associés confèrent tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la démission du président et à la désignation de son successeur ainsi décidées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

3. NOMINATION DE FAME EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Les Associés, statuant à l'unanimité,

après avoir pris connaissance du projet de nomination de la société Fame en qualité de directeur général de la Société (le « **Directeur Général** »),

décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général :

- **FAME**, société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée au capital social de 5.000 euros, dont le siège social est situé [redacted] immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 889 511 235, représentée par Monsieur François Audibert (« **FAME** »).

[…],

FAME, préalablement pressentie, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et certifie qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la désignation de FAME en tant que nouveau Directeur Général.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

4. REFONTE DES STATUTS

Les Associés, statuant à l'unanimité,

après avoir pris connaissance des Statuts Refondus de la Société et après avoir pris acte des différentes modifications qu'il est envisagé d'apporter aux statuts de la Société,

décident d'adopter, avec effet à compter de ce jour, les Statuts Refondus de la Société, lesquels se substituent, dans un souci de simplicité, intégralement aux statuts actuels de la Société […],

Docusign Envelope ID: 26A1681F-8A5D-8F59-805C-02EF14CE887A

décident d'adopter, en conséquence, article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Refondus de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

5. POUVOIRS POUR FORMALITES

Les Associés, statuant à l'unanimité,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *
*

[FIN DE L'EXTRAIT]

Les présentes décisions ont été signées électroniquement, par le biais du service DocuSign, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Docusign Envelope ID: 26A1681F-8A5D-8F59-805C-02EF14CE887A

[PAGE DE SIGNATURE]

Signé électroniquement, le 2 juillet 2026

Certifié conforme par le Président

Bon pour acceptation des fonctions de président

Signé par :
[redacted]
BF56E987B56D405...

RYDGE AVOCATS[1]
Représentée par Monsieur François Vendittozzi

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

Signed by:
[redacted]
424BB617D2DE465...

FAME[2]
Représentée par Monsieur François Audibert

[1] faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président »
[2] faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de directeur général »